



**Séminaire d'études au Maroc
Hypnose thérapeutique
Hypnose créatrice
Du 16 au 26 février 2025**

Fiche d'inscription

Coordonnées

NOM et Prénom :

Profession :

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Date de naissance : .../.../.....

Formalités administratives et sanitaires, sécurité

- Passeport en cours de validité.
- Vaccinations habituelles.

Nous vous recommandons de consulter le site du ministère des affaires étrangères/ conseils aux voyageurs : www.diplomatie.gouv.fr ; conseils aux voyageurs/Maroc

Conditions de participation : Ce séminaire est destiné aux soignants et à toute personne intéressée par le sujet.

Le programme du séminaire débute le 16 février 2025 à 15h à Ouarzazate et se termine le 26 février 2025 après le petit déjeuner à Ouarzazate

_Le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au séminaire envisagé et qu'il est en règle avec les formalités administratives du pays concerné.

En cas de désistement , les sommes engagées seront restituées déduction faite de:

- A plus de 90 jours du début du séminaire : Forfait de 150 euros
- De 90 à 61 jours du début du séminaire 30 % du prix total du séminaire
- De 60 à 31 jours du début du séminaire 50 % du prix total du séminaire
- De 30 à 15 jours du début du séminaire 75 % du prix total du séminaire
- De 14 à 0 jours du début du séminaire 100 % du prix total du séminaire.

L'association Corps et Rivages n'est pas responsable en cas d'annulation pour des raisons indépendantes de sa volonté telles que catastrophe naturelle, pandémie, guerre, terrorisme etc, ni en cas de difficultés sur place liées à la situation locale.

Pour l'aérien, les conditions d'annulations seront celles de la compagnie aérienne que vous aurez choisie.

Le Dr. Nathalie Leconte accompagnera le séminaire et apportera ses compétences en tant que formatrice/facilitatrice en anthropologie,

Kassem Khaldi accompagnera le séminaire et apportera ses compétences en tant que sociologue spécialisé en santé mentale.

Laetitia Escalier, danseuse, donnera les ateliers hypnose créatrice.

Jean Pierre Meyzer, médecin retraité, formateur en hypnose, donnera les ateliers hypnose thérapeutique

Une assurance individuelle rapatriement, frais de secours et frais médicaux est obligatoire. Une copie devra nous être transmise au plus tard 3 semaines avant le départ .

Coût global : 2000 euros sans l'aérien, déductibles en frais professionnels.

Le Prix comprend l'hébergement en chambres partagées et bivouac, les repas sauf le déjeuner du J10, les transferts, le programme de travail, l'adhésion à l'association Corps et Rivages.

Ne comprend pas le transport France Maroc, les boissons, 1 repas le J10 et les dépenses personnelles.

Païement par chèques à l'inscription, **à l'ordre de l'association Corps et Rivages**

Un chèque d'un montant de 400 euros encaissable à l'inscription

Un chèque d'un montant de 800 euros encaissable le 16/11/2024

Un chèque d'un montant de 800 euros encaissable 16/01/2025

à envoyer par courrier à **Association Corps et Rivages chez Nathalie Leconte, 12 rue Simon Castan 11100 Narbonne**

Vous pouvez envoyer le bulletin de participation par mail à associationcorpsetrivages@gmail.com et les chèques par courrier.

Processus de validation de votre participation :

Votre inscription, pour être prise en compte doit être accompagnée :

- Du bulletin d'inscription rempli et signé
- Des 3 chèques de règlement tels que décrits ci-dessus

Votre inscription fera l'objet d'une confirmation par mail vous indiquant la bonne réception des documents. Merci de joindre également la photocopie de votre passeport.

Besoin de plus d'informations ? Contactez-nous par email à : associationcorpsetrivages@gmail.com

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance des conditions de participation et souhaite m'inscrire au séminaire « Hypnose thérapeutique, hypnose créatrice » du 16/02 au 26/02/2025 au Maroc.

J'atteste avoir pris connaissance du caractère obligatoire d'une assurance personnelle rapatriement, frais de secours, frais médicaux.

Date et Signature précédées de « Bon pour accord ».